

Decisioni dell'UFSP sulla classificazione delle sostanze

Lista dei veleni 1 (elenco delle sostanze tossiche)

del 1° luglio 2003

L'Ufficio federale della sanità pubblica,

visti gli articoli 4 e 25 della legge federale del 21 marzo 1969¹ sui veleni;
visti gli articoli 4, 14 capoverso 1 e 16 capoverso 1 dell'ordinanza del 19 settembre 1983² sui veleni;
e in previsione dell'edizione 2003 della lista dei veleni 1³,
decide le modifiche, riportate nell'allegato annesso, della lista dei veleni 1
(nuova classificazione, cambiamento di classificazione e annullamento
di sostanze e/o di osservazioni speciali).

Entrata in vigore

Le modifiche decise entrano in vigore con la nuova edizione della lista dei veleni 1 (edizione 2003) a condizione che le stesse abbiano forza di legge. La nuova edizione sarà annunciata nel Foglio federale dopo la scadenza del termine di ricorso.

Rimedi giuridici

La presente pubblicazione non implica un ampliamento della legittimazione ricorsuale prevista dalla legge. Tale legittimazione è retta dall'articolo 48 della legge federale sulla procedura amministrativa⁴ (cfr. anche art. 31 della legge federale sui veleni). Chi è legittimato a ricorrere a termini di legge può impugnare le singole decisioni mediante ricorso al Dipartimento federale dell'interno, 3003 Berna, entro 30 giorni dalla loro pubblicazione nel Foglio federale. L'atto di ricorso deve essere depositato in due esemplari. Esso deve contenere le conclusioni, i motivi, l'indicazione dei mezzi di prova e la firma del ricorrente o del suo rappresentante. Vanno altresì allegati i documenti indicati come mezzi di prova, se il ricorrente ne è in possesso.

¹ RS 813.0

² RS 813.01

³ La lista dei veleni 1 è ottenibile, su richiesta, presso l'UFCL, Distribuzione delle pubblicazioni, 3003 Berna

⁴ RS 172.021

Giusta l'articolo 55 capoverso 2 della legge federale sulla procedura amministrativa, eventuali ricorsi contro l'iscrizione di nuove sostanze nella lista dei veleni 1 non hanno effetto sospensivo.

1° luglio 2003

Ufficio federale della sanità pubblica

Il direttore: Thomas Zeltner

Annexe

Liste des toxiques 1
Nouvelles classifications
Répertoriées selon n° CAS

N° CAS	N° TED	Nom	Classe de toxicité	Remarques
116714-46-6	275619	Novaluron	5	Sensibilisant; Tout produit contenant 1 % est plus est rangé au mieux en classe 5S.
120116-88-3	275620	Cyazofamid	–	Liste des substances expertisées, non classées.
148477-71-8	281277	Spirodiclofen	4	Tout produit contenant 1 % est plus est rangé au mieux en classe 4; Sensibilisant.
153719-23-4	275618	Thiamethoxam	4	
161050-58-4	275621	Methoxyfenozyd	–	Liste des substances expertisées, non classées.
177406-68-7	281276	Benthiavalicarb-isopropyl	4	Tout produit contenant 1 % est plus est rangé au mieux en classe 4; Sensibilisant.
188425-85-6	281278	Boscalid	5	Tout produit contenant 1 % est plus est rangé au mieux en classe 5S.
208465-21-8	281279	Mesosulfuron	–	Liste des substances expertisées, non classées.

Liste des toxiques 1, Changement de classe et/ou de remarques

Annexe

N° CAS	N° TED	Nom	Classe de toxicité	Remarques
28553-12-0	7814	Phtalate de diisononyle	–	Liste des substances expertisées, non classées.
26761-40-0	102440	Phtalate de diisodecyle	–	Liste des substances expertisées, non classées.
	7153	Salicylate de plombacetyle	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
	8295	Undecanoate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
	9839	Thiocyanate de plomb(II),basique	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
00075-74-1	1276	Plomb tetramethyle	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1. Voir ordonnance d'interdiction.
00078-00-2	1275	Plomb tetraethyle	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1. Voir ordonnance d'interdiction.
00301-04-2	1261	Acetate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
00562-95-8	3594	Fluoracetate de plomb-triethyle	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
00592-05-2	1267	Cyanure de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
00592-87-0	9637	Thiocyanate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
00598-63-0	1263	Carbonate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
00811-54-1	8262	Formiate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
01072-35-1	1273	Stearate de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
01162-06-7	10153	Acetate de triphenylplomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
01309-60-0	1268	Oxyde de plomb(IV)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
01314-41-6	1270	Minium	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
01314-87-0	9927	Sulfure de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
01314-91-6	8737	Tellurure de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
01317-36-8	1269	Oxyde de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
01319-46-6	1278	Blanc de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.

N° CAS	N° TED	Nom	Classe de toxicité	Remarques
01333-82-0	1434	Oxyde de chrome(VI)	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
01344-38-3	8382	Rouge de chrome	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
06838-85-3	8294	Phtalate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
07439-92-1	9531	Plomb(poudre)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1. Voir ordonnance d'interdiction.
07446-14-2	1274	Sulfate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
07446-27-7	6525	Phosphate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
07758-95-4	6667	Chlorure de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
07758-97-6	1264	Chromate de plomb	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
07775-11-3	2582	Chromate de sodium	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
07778-50-9	1744	Bichromate de potassium	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
07783-46-2	8736	Fluorure de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
07788-98-9	1107	Chromate d'ammonium	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.

N° CAS	N° TED	Nom	Classe de toxicité	Remarques
07789-00-6	1741	Chromate de potassium	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
07789-00-6	1102	Dichromate d'ammonium	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
07789-10-8	9418	Bichromate de mercure(II)	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
09008-26-8	8054	Resinate de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
10099-74-8	1272	Nitrate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
10099-76-0	4598	Silicate de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
10588-01-9	2574	Bichromate de sodium	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
11113-70-5	10302	Silicochromate de plomb	1*	Classification par groupes admise; tout produit est rangé au mieux en classe 3. Mise en garde: l'exposition prolongée peut provoquer le cancer. Peut provoquer une allergie de la peau.
12013-69-3	1353	Plombate de calcium	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
12060-00-3	2166	Titanate(IV) de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
12157-94-7	5915	Chloro tris (tetroxovana- date(V) de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
12656-85-8	1265	Chromomolybdate de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
13510-89-9	1262	Antimoniote de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
13814-96-5	8069	Tetrafluoro borate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
15696-43-2	8384	Octanoate de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 %

N° CAS	N° TED	Nom	Classe de toxicité	Remarques
15748-73-9	6827	Salicylate de plomb	1	ou plus est rangé en classe 1. Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
15773-52-1	8383	Decanoate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
16996-51-3	159335	Linoleate de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
19010-66-3	9021	N,N-dimethyldithiocarbamate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
24824-71-3	8344	Phosphite de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
33627-12-2	8055	Linoleate de plomb(II)	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
35112-70-0	1266	Cyanamide de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
56189-09-4	7204	Stearate de plomb – Oxyde de plomb, complexe	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.
61790-14-5	1271	Naphtenate de plomb	1	Tout produit contenant 0.5 % ou plus est rangé en classe 1.